

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 12/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **16 FEVRIER 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Conformément à la loi n°092.125 du 6 Février 1992 et à l'Article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire, reflet et moyens de la mise en oeuvre d'une politique, a eu lieu en séance publique le 22 Février 2016.

Conformément à loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 sur l'« Amélioration de la transparence financière », le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Débat d'orientation budgétaire 2016



Sommaire

- Réglementation sur le Débat d'Orientation Budgétaire
- Le contexte financier de la zone Euro
- Le contexte financier national
- Le Projet de Loi de Finances 2016
- Tendances budgétaires et grandes orientations de la Collectivité
- Les orientations budgétaires 2014-2019 par délégation
- Conclusion

Réglementation sur le Débat d'Orientation Budgétaire

La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation, qui pesait déjà sur les départements, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L. 2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...).* »

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus mais également des habitants. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, avec pour conséquence que la délibération qui adopterait le budget sans avoir été précédée d'un tel débat serait entachée d'illégalité.

Le Code Général des Collectivités Territoriales n'impose cependant aucun formalisme à la présentation du DOB.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 sur « Amélioration de la transparence financière » modifie quelque peu le DOB, à savoir : lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

Le contexte financier de la zone Euro

UNE REPRISE FRAGILE

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance (+0,5% en variation trimestrielle (T/T) au T1 suivi de +0,4% au T2), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée au T2 à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative. L'Espagne (1% T/T au T2) connaît une très forte reprise tandis que l'Italie est enfin sortie de récession (0,3% T/T au T2).

D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête. Toutefois la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En outre d'ici à décembre, des risques politiques principalement au Portugal, en Espagne et en Grèce pourraient ressurgir, tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit.

Le contexte financier de la zone Euro

ZONE EURO EN 2016 : BIS REPETITA SUR FOND DE FAIBLE CROISSANCE POTENTIELLE

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des

investissements suffisant pour améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

ZONE EURO : LA BCE CONFRONTEE A UNE TROP FAIBLE INFLATION

Après un début d'année en territoire négatif (de -0,6% en GA en janvier), l'inflation de la zone euro demeure faible malgré le lancement, en mars dernier, de l'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE.

Après une nouvelle incursion en territoire négatif en septembre (-0,1% en GA) induite par la rechute des prix de l'énergie cet été, l'inflation devrait se redresser légèrement en fin d'année en raison d'effets de base.

Néanmoins, selon les experts de la BCE, l'inflation de la zone euro n'atteindrait en moyenne que +0,1% en 2015, +1,1% en 2016 et 1,7% en 2017, des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE (très légèrement inférieure à 2%).

A court terme, la faible inflation est positive pour le pouvoir d'achat mais rend difficile le désendettement.

Le contexte financier national

FRANCE : UNE REPRISE IRREGULIERE ASSORTIE DE FAIBLESSES STRUCTURELLES

Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a fortement rebondi au T1 2015 (+0,7% T/T) avant de marquer une pause au T2 (+0% T/T). En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre devrait être caractérisé par un léger rebond (+0,4% T/T selon nos prévisions suivi de +0,3% T/T au T4) soutenu par la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...). Celles-ci ont d'ores et déjà permis aux entreprises de reconstituer leurs marges (+31,1 au T2 contre 29,1 au T2 2014). Mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches.

L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août selon Eurostat, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).

Le contexte financier national

FRANCE : SOUTIEN DES FACTEURS EXOGENES

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables.

La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité. La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître, mais devrait se renforcer.

Enfin la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne (14,6% de ses exportations), les États-Unis (7,7%), l'Espagne (7,2%), et le Royaume-Uni (6,9%) tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents. La Chine notamment ne représente pas plus de 3% à 4,5% de ses exportations selon les mois depuis 2013.

Le contexte financier national

FRANCE : AMELIORATION DES CONDITIONS DE CREDITS

Après s'être détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent légèrement.

Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles.

Les demandes de crédits de ménages, en forte hausse en début d'année, sont plus modérées depuis mais celles émanant des entreprises s'améliorent progressivement et plus particulièrement au T3.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

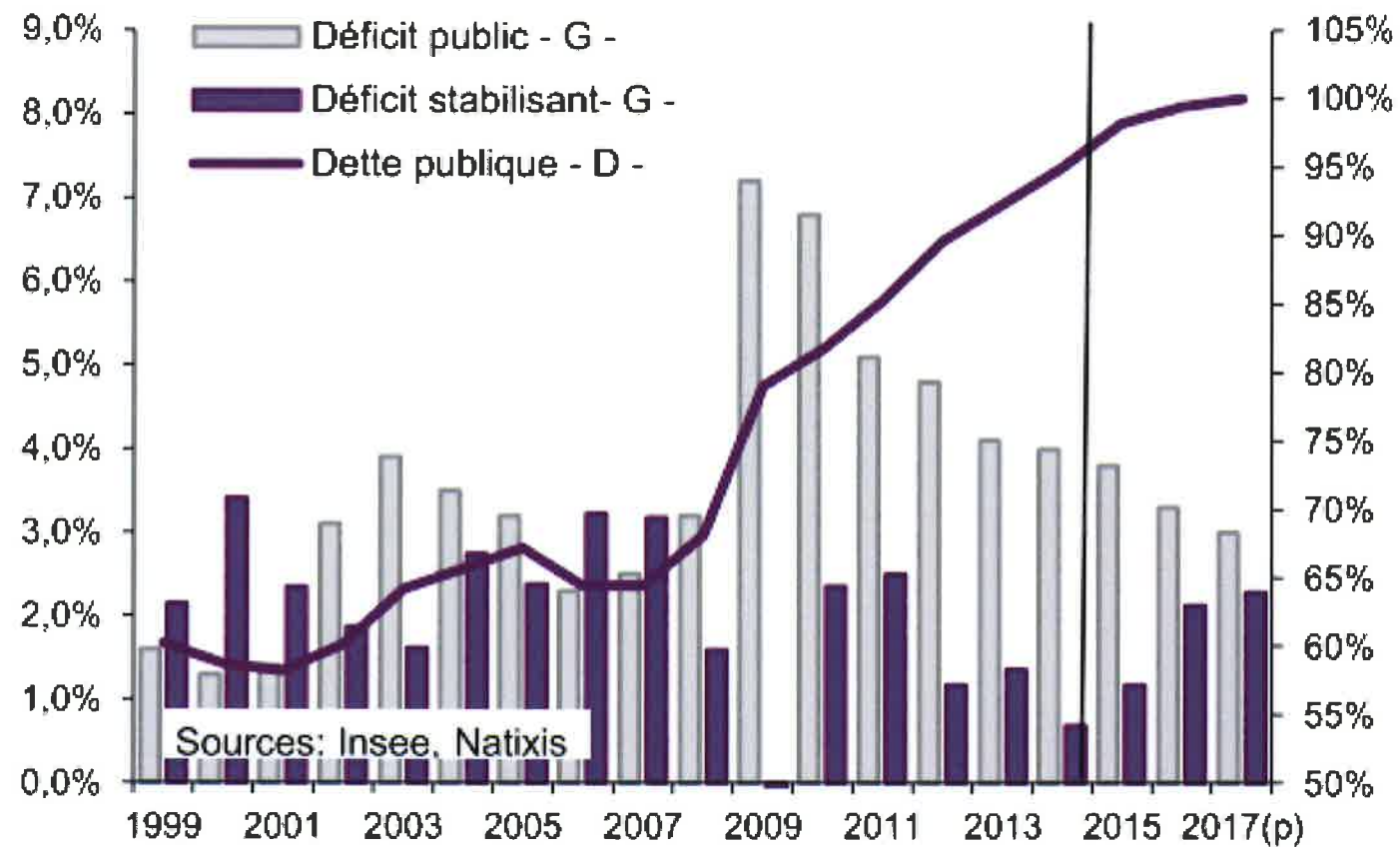
FRANCE : PAUSE DANS LA CONSOLIDATION BUDGETAIRE

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9% contre 44,7% en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), année de campagne électorale pour la présidentielle, afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

France : finances publiques (% PIB)

Prévisions



Le projet de loi de finances 2016

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 dispose d'un important volet concernant les collectivités locales détaillant des adaptations nécessaires afin de concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

Le projet de loi de Finances (PLF) est en cours de navette parlementaire et la loi de finances pour 2016 sera adoptée avant la fin de l'année.

Pour poursuivre la réduction du déficit public, le Gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) et dont la première annuité a été mise en œuvre dès la loi de finances initiale et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Les collectivités territoriales seront également associées à l'effort via une nouvelle diminution nette de 3,5 Md€ des concours financiers, revue à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LPFP (3,7 Md€), du fait des mesures de soutien à l'investissement local.

Ainsi, le PLF 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est désormais reportée, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est engagée. Cette réforme a pour objectif de rendre la DGF plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

Pour l'année 2016 et comme pour les précédentes années, les baisses de dotations sont annoncées

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Les travaux sur la nouvelle architecture de la DGF et son articulation avec les évolutions de la carte intercommunale auront lieu l'année prochaine pour une application en 2017. Le gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 30 juin 2016, un « rapport circonstancié » sur ce dossier majeur.

Par ailleurs, le volet de la réforme qui concerne la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) et qui était très consensuel est, lui-aussi, gelé jusqu'en 2017.

Les notions de DSU et DSR « cible » persisteront donc en 2016.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences (l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015) et la nature de leurs recettes fiscales a été modifiée.

De plus, le principal concours financier de l'État fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en

2017. Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales locales recomposent le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

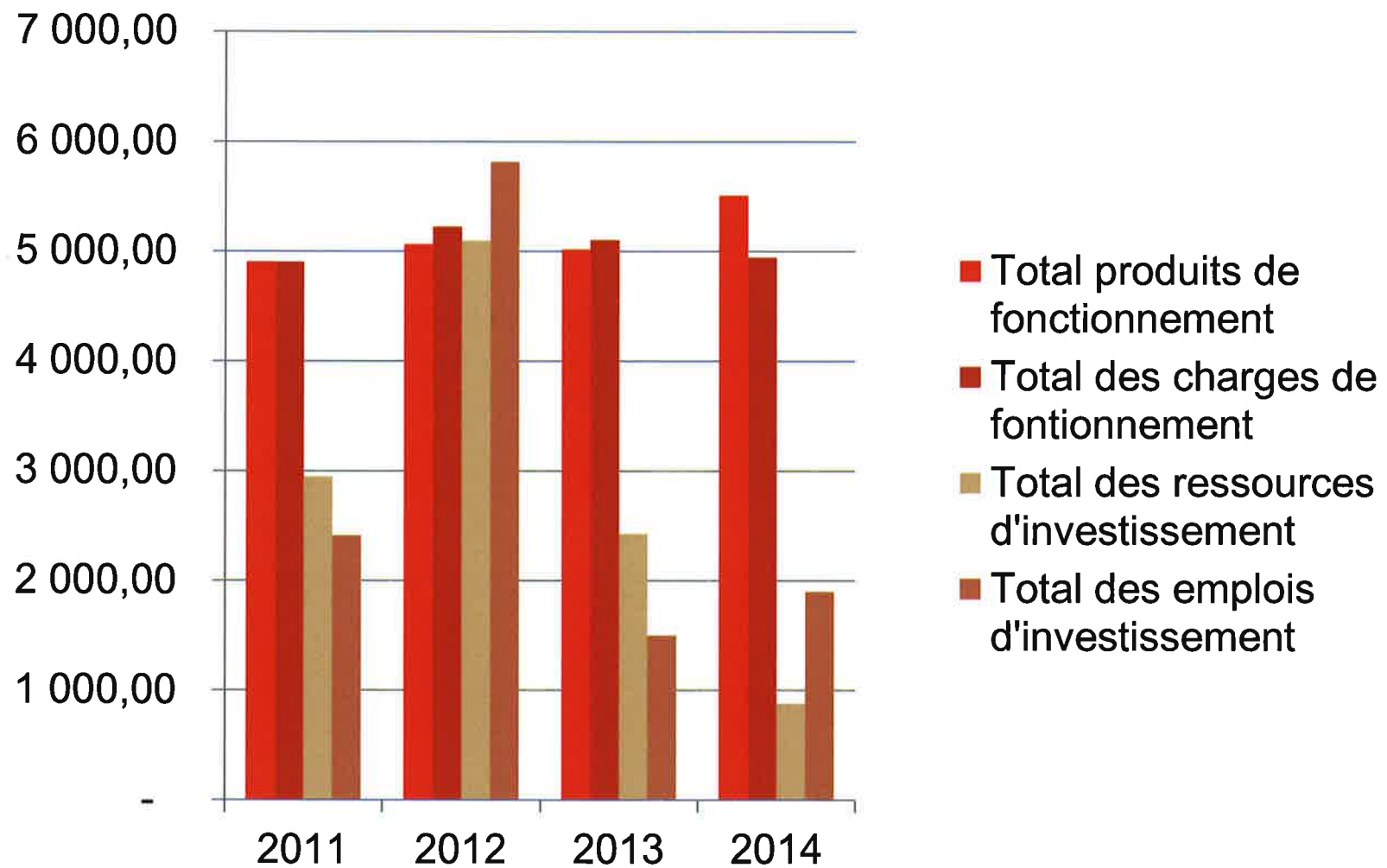
Dans ce contexte, 2016 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers avec en toile de fond des situations très disparates. Ces arbitrages porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, avec d'importantes conséquences sur leurs bénéficiaires.

	PLF 2016 (en milliers €)	LFI 2015 (en milliers €)	Evolution LFI 2015 / PLF 2016
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	33 108 514	36 607 053	-9,6%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	17 200	18 662	-7,8%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leur groupement	75 696	25 000	202,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 608 707	1 826 227	-11,9%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000	500 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	635 257	655 123	-3,0%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	170 738	192 733	-11,4%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation réforme fiscalité Mayotte	83 000	83 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 978 822	5 961 121	0,3%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 324 422	3 324 422	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	423 292	423 292	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	78 750	0	nc
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	5 000	-100,0%
TOTAL	47 111 391	50 728 626	-7,1%

Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

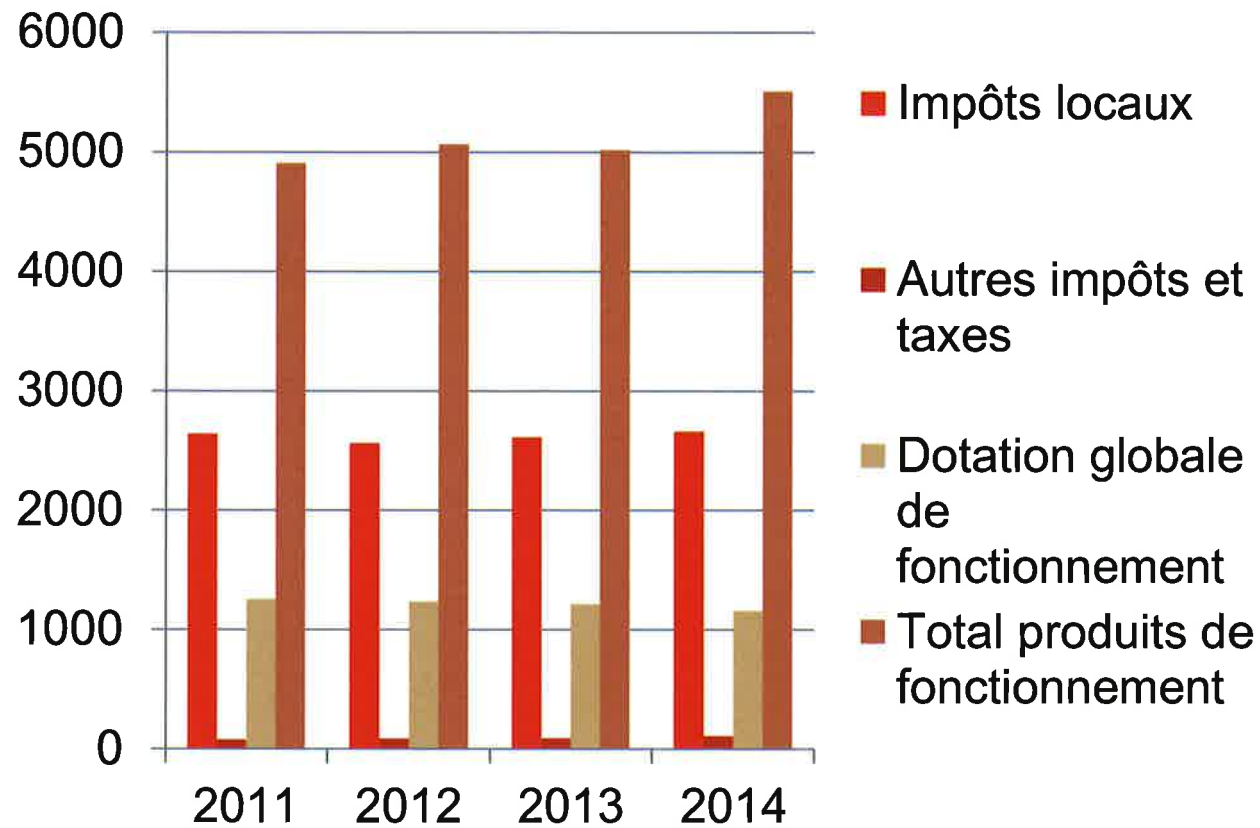
Année	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Chiffres clés	En milliers d'Euros	En milliers d'euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 907	5 065	5 017	5 508	1 180	1 297
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 903	5 224	5 103	4 944	1 059	1 137
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	2 949	5 098	2 427	878	188	555
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	2 413	5 814	1 500	1 898	407	549
Capacité d'autofinancement = CAF	667	569	791	533	114	204

Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

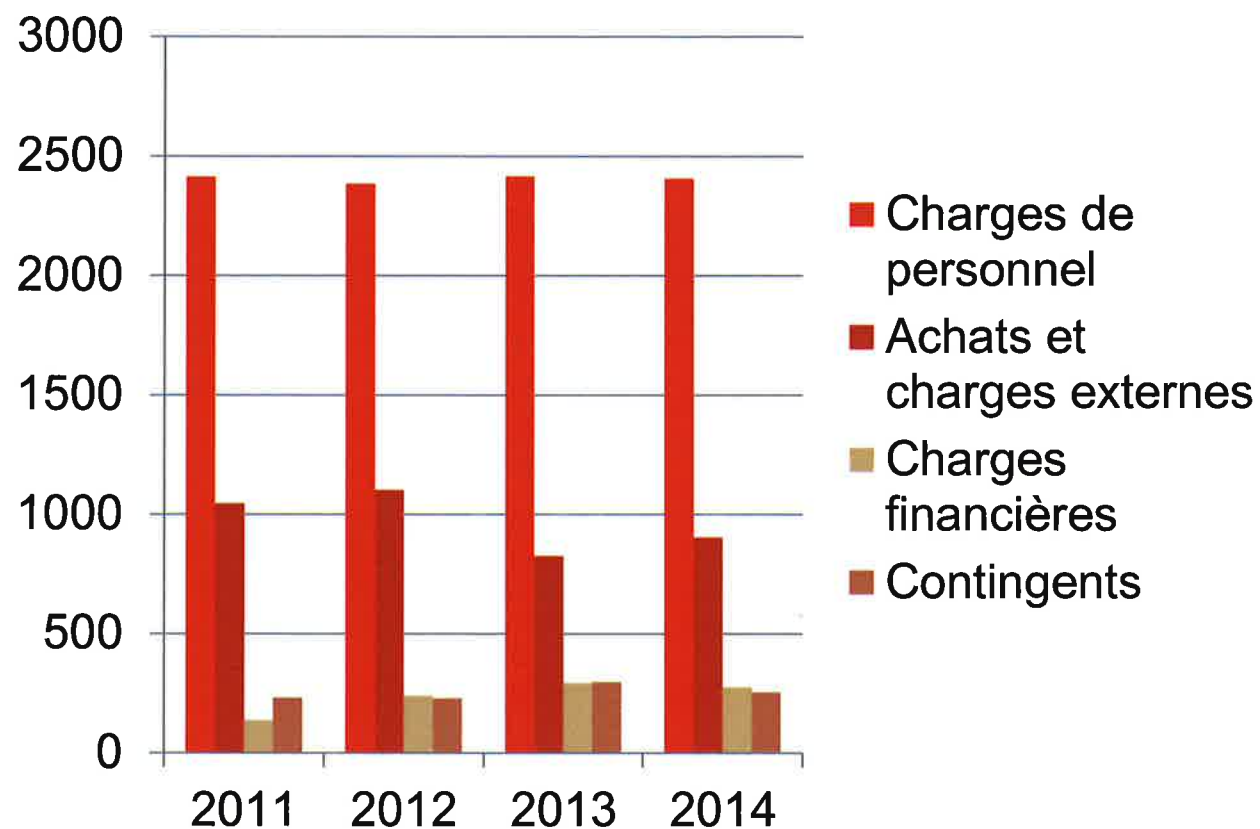


Année	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Opérations de Fonctionnement	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 907	5 065	5 017	5 508	1 180	1 255
dont : Impôts Locaux	2 640	2 562	2 610	2 661	570	596
Autres impôts et taxes	78	85	88	107	23	89
Dotation globale de fonctionnement	1 254	1 237	1 214	1 158	288	256
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 903	5 224	5 103	4 944	1 059	1 137
dont : Charges de personnel	2 415	2 385	2 416	2 407	516	508
Achats et charges externes	1 046	1 103	825	903	193	302
Charges financières	138	239	294	276	59	40
Contingents	231	229	297	255	55	43
Subventions versées	114	121	108	116	25	88

Evolution des recettes de fonctionnement, en milliers d'euros

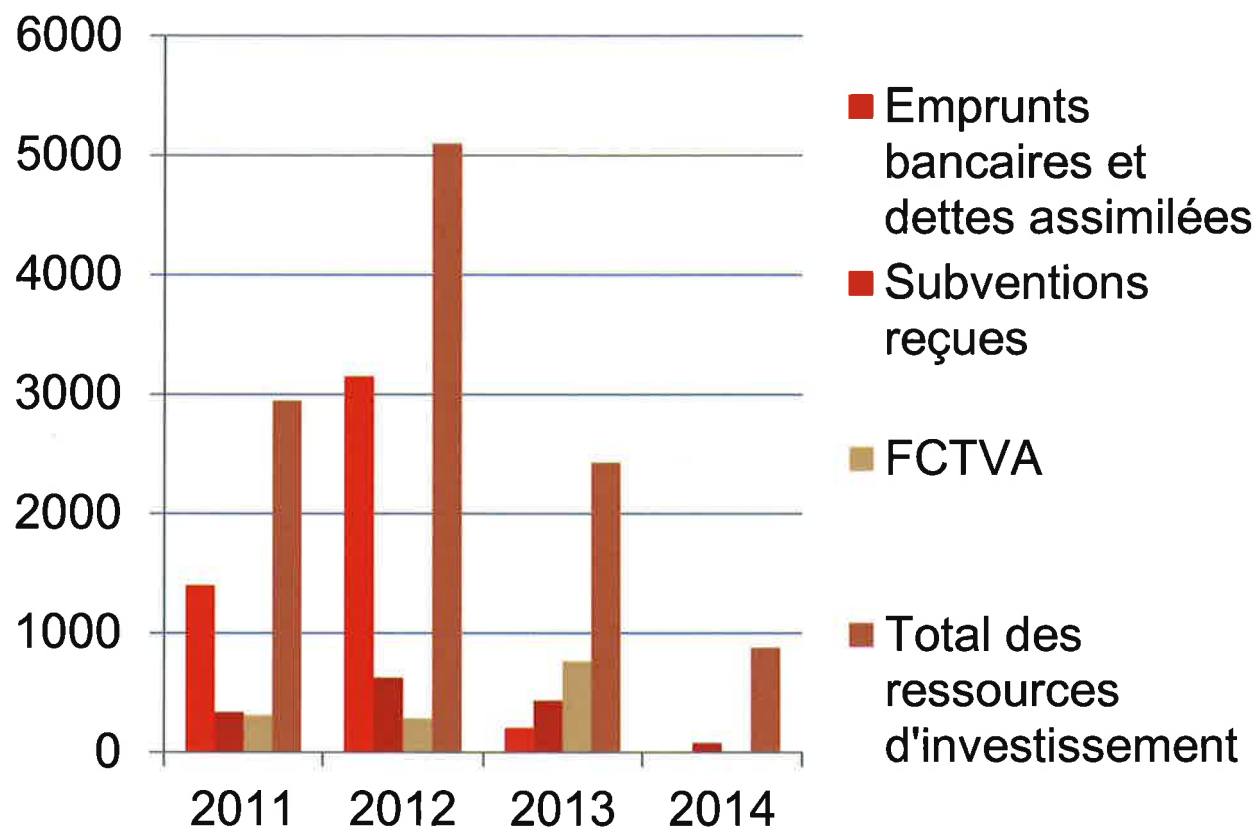


Evolution des dépenses de fonctionnement, en milliers d'euros

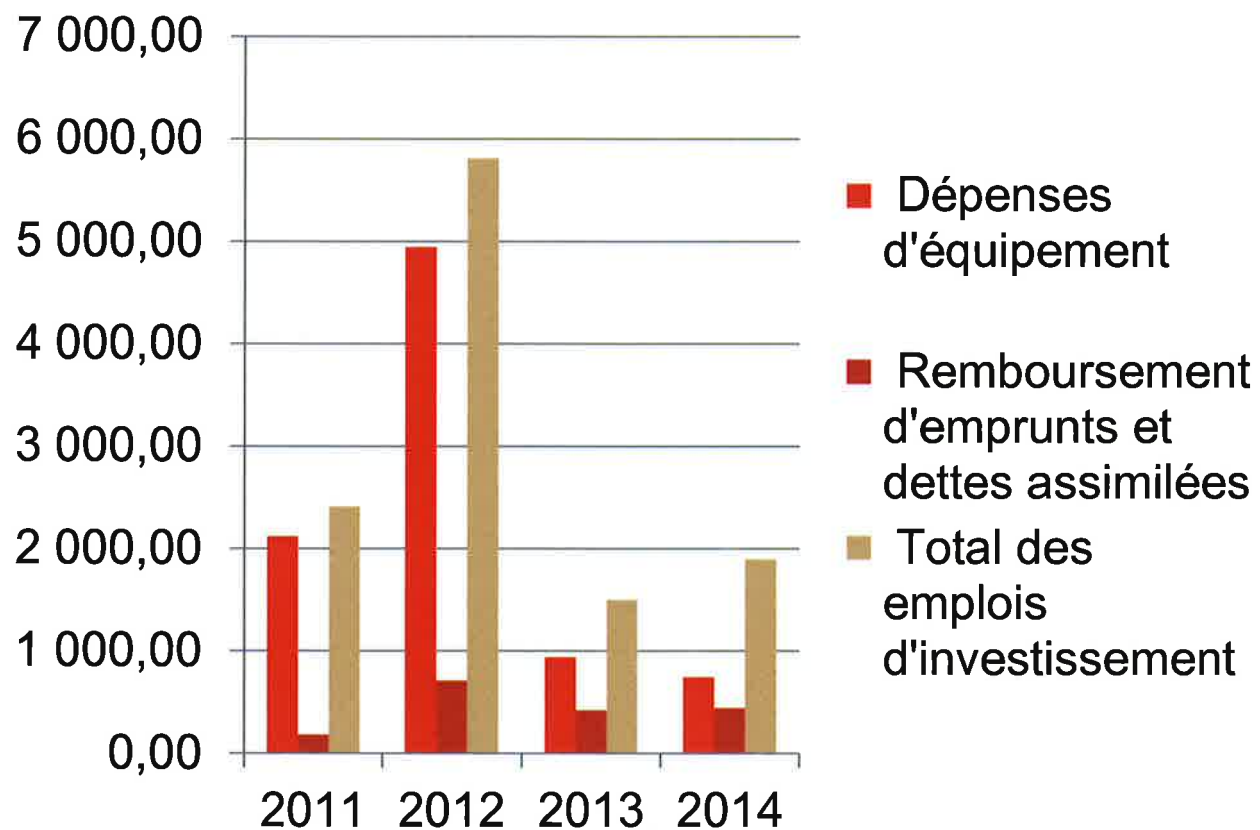


Année	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Opérations d'investissement	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	2 949	5 098	2 427	878	188	555
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	1 400	3 150	205	0	0	86
Subventions reçues	336	625	433	77	16	69
FCTVA	312	285	765	111	24	51
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	2 413	5 814	1 500	1 898	407	549
dont : Dépenses d'équipement	2 120	4 947	939	743	159	397
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	183	711	419	443	95	92

Evolution des recettes d'investissement, en milliers d'euros



Evolution des dépenses d'investissement, en milliers d'euros



Année	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Eléments de Fiscalité	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taux	Taux voté					<u>Taux moyen de la strate</u>
Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,88 %	19,88 %	19,88 %	20,38%	-	17.84%
Foncier bâti	15,96 %	15,96 %	15,96 %	16,36%	-	16.14%
Foncier non bâti	34,41 %	34,41 %	34,41 %	35,27%	-	49.09%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	27,57 %	27,57 %	27,57 %	27,57%	-	37.36%
Cotisation foncière des entreprises	20,33 %	20,33 %	20,33 %	20,84%	-	19.90%
Produits des impôts locaux						
Taxe d'habitation (y compris THLV)	837	868	874	920	197	261
Foncier bâti	643	657	673	698	150	203
Foncier non bâti	18	18	15	16	3	11
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	5	5	2	2	1	2
Cotisation foncière des entreprises	247	252	245	239	51	78
Produits des impôts de répartition						
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	210	252	246	283	61	44
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	8	10	10	11	2	8
Taxe sur les surfaces commerciales	23	25	12	14	3	14

Quelques estimations des recettes de fonctionnement de 2011 à 2015

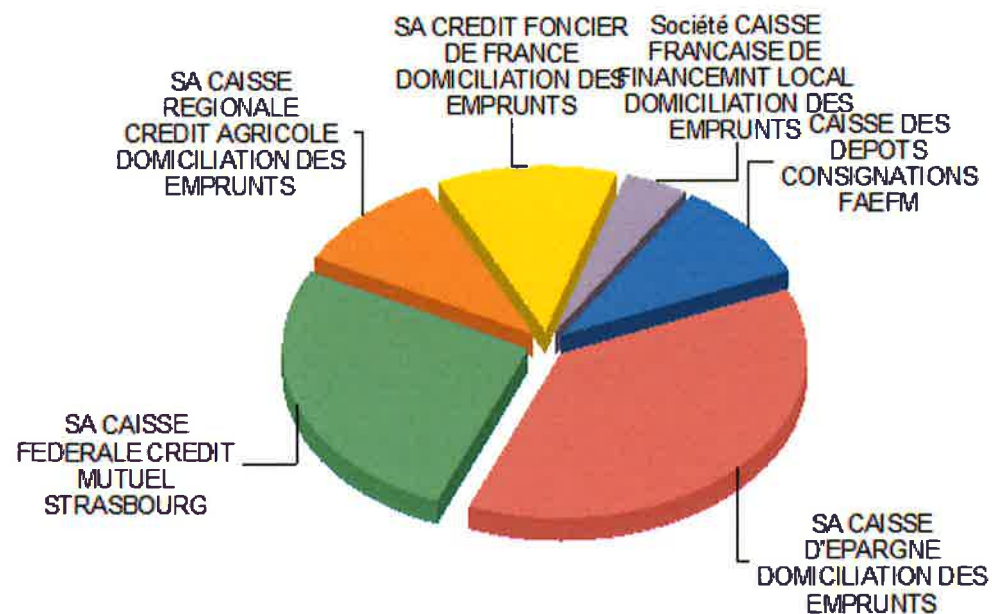
Recettes de fonctionnement	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Estimation 2015
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 717 491	2 647 222	2 697 919	2 768 329	2 726 000
Chapitre 74 - Dotations de l'Etat, subventions	1 717 202	1 850 696	1 793 605	1 755 614	1 685 000
Pour information, total des recettes perçues en section de fonctionnement	4 907 000	5 065 000	5 017 000	5 747 000	5 642 000

Quelques estimations des dépenses de fonctionnement de 2011 à 2015

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Estimation 2015
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 083 364	1 133 583	846 716	924 827	884 000
Chapitre 012 – Charges de personnel	2 558 164	2 531 335	2 526 206	2 496 853	2 566 000
Chapitre 66 – Charges financières	138 264	240 213	293 951	276 311	222 000
Pour information, total des dépenses en section de fonctionnement	4 903 000	5 224 000	5 103 000	5 033 901	4 975 000

Année	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Endettement	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/N	5190	7 629	7 415	6 971	1 493	1 056
Annuité de la dette	309	945	705	718	154	131

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2016



■ CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATIONS FAEFM	71 234.69 €	9.7%
■ SA CAISSE D'EPARGNE DOMICILIATION DES EMPRUNTS	275 878.31 €	37.5%
■ SA CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL STRASBOURG	196 630.04 €	26.7%
■ SA CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE DOMICILIATION DES EMPRUNTS	74 670.88 €	10.1%
■ SA CREDIT FONCIER DE FRANCE DOMICILIATION DES EMPRUNTS	86 879.24 €	11.8%
■ Société CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL DOMICILIATION DES EMPRUNTS	90 992.88 €	4.2%
Total:	736 286.04 €	100.0%

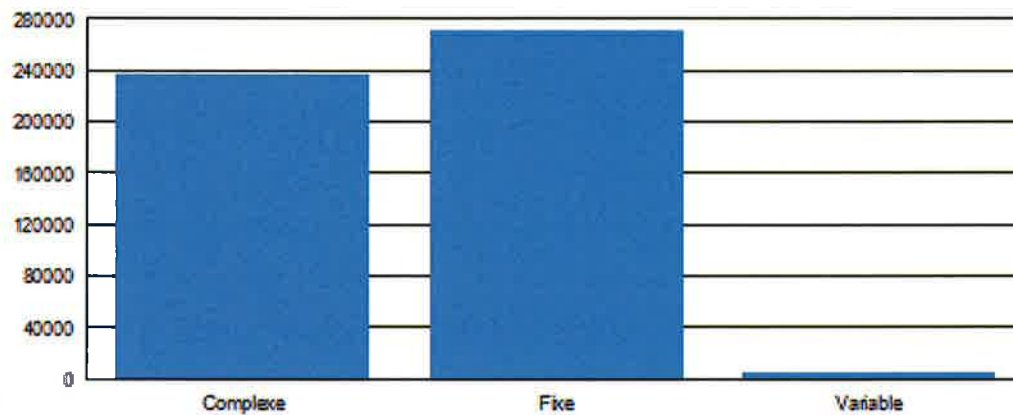
BUDGET COMMUNE

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Complexe	46.1%
Fixe	52.8%
Variable	1.1%
Total	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



Emprunt réé

La DGF a connu un recul en 2015 (perte sèche de 112 000 € en section de fonctionnement recettes) et va subir des baisses dont on ne connaît actuellement pas la portée et ce d'autant plus que la réforme de la DGF a été reportée. Depuis 2008, la collectivité aura perdu 241 000 € de recettes liées à la DGF.

Il peut être souligné que les charges de fonctionnement ont connu une baisse régulière depuis 4 ans, notamment les charges à caractère général et les charges de personnel.

La dette reste contenue avec un volonté pour la collectivité de se désendetter en proposant une politique d'investissement mesurée.

Cet effort a débuté dès 2014 par le réaménagement de certains emprunts. Par ailleurs, la commune ne devrait plus avoir accès aux mêmes opportunités de cofinancements sur des projets de grande ampleur dans les prochaines années.

La baisse de la DGF :

Pour la commune de BACCARAT, la contribution au redressement des finances publiques est estimée à plus de 220 000 € entre 2014 et 2017. Cet effort ne doit pas seulement être consenti durant 4 années puisqu'il n'est pas question, en 2018, d'un "retour à la normale" de cette dotation.

Etant donné l'impact financier de cette mesure, il est fondamental pour la collectivité de l'anticiper en prenant des mesures utiles à la réduction de ses charges de fonctionnement, bien qu'elles soient

Les taux des taxes locales :

Les taux ont été augmentés en 2014 de 2,5 % de manière à atténuer la baisse des dotations de l'Etat (perte nette enregistrée en 2014 : 55 000 euros). Cette hausse des taux a permis à la collectivité de générer 45 000 euros de recettes supplémentaires, mais n'a pas permis de combler totalement cette baisse des dotations. En 2015, les taux ont été maintenus à leur valeur de 2014.

Pour le budget 2016, la municipalité réfléchit actuellement sur une politique fiscale qui devra prendre en compte la raréfaction des ressources et s'appuyer sur un travail d'optimisation des recettes de fonctionnement et ceci, afin de maintenir un niveau de service public local conforme aux attentes des administrés et à la hauteur d'une ville-centre, chef-lieu d'un canton de 91 communes.

DGF		
Exercice	Recette peçue €	Perte
2008	1 288 341.00	
2009	1 285 962.00	- 2 379.00
2010	1 283 594.00	- 2 368.00
2011	1 254 494.00	- 29 100.00
2012	1 237 967.00	- 16 527.00
2013	1 214 372.00	- 23 595.00
2014	1 158 996.00	- 55 376.00
2015	1 046 788.00	- 112 208.00
		- 241 553.00

Les orientations budgétaires 2014-2019 par délégation

Christian GEX : Travaux, eau, assainissement, voirie, urbanisme, conseil municipal des jeunes et jumelage, personnel

Responsabilisation et implication du personnel municipal : la recherche d'économies est clairement rentrée dans les habitudes des agents territoriaux.

Dépenses :

Des Efforts restent cependant à fournir sur la consommation de fluides, l'optimisation de contrats de maintenance et l'achats de fournitures (techniques et administratives).

Après la mise en place d'une procédure liées au traitement des factures reçues par la Collectivité, procédure qui vise à centraliser les factures et les éléments nécessaires à leur vérification conforme et à leur paiement, une procédure de commande publique devra être remise à jour afin de viser des prix toujours plus compétitifs.

Recettes :

Notre politique de tarification des services publics s'est voulue rationnelle dès 2014 en abrogeant des tarifs qui n'avaient plus lieu d'être. Elle a été mise à jour en 2015 pour l'année 2016 avec des tarifs actualisés de l'eau, de l'assainissement, notamment, conformes aux coûts de structure supportés par la collectivité.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de

Diminution des charges de fonctionnement et pause dans l'investissement

Force est de reconnaître que les marges de manœuvre sont assez réduites sur ce chapitre car les charges de fonctionnement des différents services ont déjà fait l'objet, année après année, d'une rationalisation des moyens. Les achats de toute nature (fournitures administratives, contrats de service, téléphonie, etc.), même pour des montants inférieurs aux seuils du Code des Marchés Publics, font l'objet d'analyses régulières afin d'en réduire les coûts.

Par ailleurs, la qualité de la vie à BACCARAT ne doit pas souffrir de la baisse des recettes de fonctionnement. Il faudra donc s'attacher à répercuter avec parcimonie l'effort de diminution des charges de fonctionnement du budget municipal sur le soutien apporté à la vie associative, qui constitue un atout indéniable de la qualité de vie de la commune. De la même manière, la Ville s'appliquera à maintenir ses efforts en direction du CCAS et des écoles.

Les travaux d'investissement connaîtront une pause durant cet exercice 2016 et ceci, afin de poursuivre le désendettement de la collectivité et de ménager une capacité d'autofinancement nécessaire pour alimenter des projets d'envergure, tels le musée du Cristal et du Parfum de BACCARAT.

- **Yvette COUDRAY : Affaires sociales, personnes âgées, relations intergénérationnelles, handicap, associations caritatives**
 - Donner au CCAS les marges de manœuvres financières nécessaires à l'exercice de ses compétences..
 - Mettre en application les conclusions de l'évaluation externe réalisée en 2015 sur le Foyer de Personnes Âgées.
 - Soutenir le tissu associatif à caractère caritatif et les associations liées aux personnes âgées
 - Mettre en application l'agenda d'accessibilité programmée.

- **Sabrina VAUDEVILLE : Sports et infrastructures sportives**

- Poursuite des actions menées avec l'appui de l'Office Municipal des Sports
 - Valorisation du sport par le Village du sport
 - Récompenses OMS
 - Remise des Médailles de la Jeunesse et des Sports
- Maintien d'une politique mesurée d'aide financière aux associations sportives
 - Critères équitables de subvention de fonctionnement et exceptionnelle avant soumission au conseil municipal
- Soutien logistique régulier à destination des associations sportives, selon leur besoin, pour la mise en place des manifestations sportives et dans leur quotidien
- Mise en réseau des associations sportives autour de manifestations ou d'actions communes (Formations PSC1, Rallye du Cristal, Marche nocturne, Carnaval 2016, etc....)
- Consolidation de l'offre sportive au sein du Pôle Sportif Josette RENAUX
- Mise en place de projets d'aménagement sportif (Zone des Bingottes, Ponton Handipêche) et poursuite de l'entretien préventif des infrastructures sportives.

Jocelyne CAREL : Communication, culture, loisirs, patrimoine

- Poursuite de la parution du magazine municipal avec la mise en place d'une régie publicitaire pour en diminuer les coûts sans en altérer la fréquence mensuelle de parution.
- Soutien aux artistes dans le cadre de l'organisation d'expositions au sein de l'Hôtel de Ville
- Poursuite du programme des conférences dans le cadre des Jeudis de BACCARAT
- Développement du partenariat avec l'Office Municipal de l'Action Culturelle.
- Maintien de notre politique de conservation du patrimoine de BACCARAT

- **Claude LINDER : Cérémonie, associations patriotiques, sécurité publique, prévention civique, circulation et stationnement**
 - Poursuivre les animations en faveur du devoir de mémoire, en lien non seulement avec les associations patriotiques, mais aussi avec les plus jeunes
 - Maintenir la politique mesurée d'aide financière et logistique en faveur des associations à caractère patriotique
 - Assurer des opérations de prévention au titre de la sécurité des habitants et développer le partenariats avec la gendarmerie et les sapeurs-pompiers.

- **Isabelle CHASSAIN : Vie des quartiers, citoyenneté, démocratie locale, santé, école de musique**

- Consolidation des conseils de quartier suite à leur mise en place en 2014 avec une démarche qualité en termes de traitement des demandes des administrés assorti d'une démarche participative
- Mise en place d'animations en faveur de la promotion de la santé
- Concourir (en termes logistique, d'ingénierie et financiers) au développement de l'association l'Ecole de Musique et de Chant de BACCARAT (EMCB) dont l'objectif est la création d'une culture musicale et de chant ouvert au plus grand nombre dans un souci de promotion et d'épanouissement de l'individu.

- **Olivier THIERY : Partenariats extérieurs, grands projets, élections, affaires scolaires**

- Mise en place d'une démarche concertée avec les professeurs des écoles de manière à maîtriser les budgets de fonctionnement alloués aux écoles
- Poursuite de la démarche concertée avec les professeurs des écoles de manière à suivre les projet pédagogiques et à apporter l'aide nécessaire, dans le cadre stricte de la compétence communale dévolue aux écoles
- Poursuite de la démarche de suivi des demandes de travaux et autre interventions des services municipaux envers les professeurs des écoles
- Actualisation des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles dans le cadre de la consolidation du plan communal de sauvegarde.

Lorène LICHY : Environnement, développement durable, NTIC, FIMA, commerçants et artisans

- Consolidation des partenariats pour l'organisation du FIMA, conception d'une nouvelle gouvernance pour l'organisation de cet événement dont le report a été acté en 2017
- Création d'un nouvel arboretum avec l'utilisation des NTIC (roseraie)
- Mise en place d'un règlement local de la publicité équitable et générant des recettes relatives à l'occupation du domaine public communal
- Poursuivre le partenariat avec l'Union des Commerçants de BACCARAT pour l'animation commerciale de la Ville.
- Mettre en place une animation autour de la Semaine du Développement Durable qui a lieu lors de la première semaine du mois de juin.

- **Fabrice STEIMER : Economie, analyse financière, stratégie budgétaire**

- Dans le contexte évoqué ci-dessus, il s'agit de faire aussi bien mais avec moins de moyens. Il faudra donc mobiliser davantage encore les savoir-faire disponibles en les exploitant de manière optimale. Concrètement, cela impliquera un management spécifique des agents, mais aussi et surtout des formations susceptibles de les rendre polyvalents ou de leur faire acquérir de nouvelles compétences, gages d'économies dans la durée. La qualité du service public sera plus que jamais fonction de l'implication des agents municipaux.
- Mise en place d'une procédure de la commande publique
- Gestion active de la dette et de la trésorerie

Conclusion

A l'heure de la raréfaction des ressources financières, la poursuite du désendettement de la Collectivité reste une priorité d'où une réduction nécessaire des dépenses d'investissement et la poursuite d'économies en termes de dépenses de fonctionnement.

Un travail important est à réaliser en termes de recherches et de suivi de subventions auprès de nos partenaires traditionnels (Etat, Région, Département, Massif des Vosges, PETR, Fonds Européens, etc.). La pause dans les investissements va permettre à la Collectivité de se recentrer sur cette mission importante pour son avenir dans un contexte de forte évolution du paysage institutionnel.

En effet, de nouveaux partenariats sont à créer avec la nouvelle Région Alsace Lorraine Champagne Ardenne (ALCA) issue de la loi du 16 janvier 2015.

Cette réflexion devra en outre s'étayer des conclusions liées à l'application du schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle, consécutivement à la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Communauté de Communes des Vallées du Cristal devrait fusionner avec une autre entité au 1^{er} janvier 2017. La place de BACCARAT reste à déterminer dans ce nouvel équilibre et les conséquences financières (en termes de ressources fiscales et de transferts de compétences, notamment), restent à analyser et demeurent incertaines pour la Collectivité.

C'est donc avec prudence que doit être abordé cet exercice 2016 pour lequel les maîtres-mots restent le désendettement et la consolidation de la capacité d'autofinancement.

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 13/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET

**CRITERES D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **16 FEVRIER 2016**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux sports,

- Vu la proposition de l'Office Municipal des Sports;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE** de fixer une enveloppe de 6 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2016 concernant l'attribution de subventions exceptionnelles avec un taux maximum de 20 % de cette somme à répartir aux associations sportives qui en feraient la demande.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 14/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES :
ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 FEVRIER 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux sports,

- Vu l'avis de l'Office Municipal des Sports ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :

• **Association Bachamoise de Tennis de Table ... 500.00 €**
(Achat de vêtements et formation d'un éducateur)

• **Ski Club Raonnais et Bachamois 1 200.00 €**
(Formation de 9 éducateurs)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 15/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET
CONVENTIONS DE VENTE ET
EXPLOITATION GROUPEES
DE BOIS –
FORET COMMUNALE DE
BACCARAT.
FORET SECTIONALE DE
BADMENIL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 FEVRIER 2016 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 FEVRIER 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

En application des articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'Office Nationale des Forêts pour la vente et l'exploitation groupées de bois (cf. annexe).

- ✓ **Une vente groupée de bois** désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient.
- ✓ **L'exploitation groupée des bois** désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à chaque collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente groupée de bois et l'exploitation groupée des bois de diverses parcelles, pour un volume estimé à :
 - Forêt communale de Baccarat : 1.350 m3 ;
 - Forêt sectionale de Badménil : 600 m3.

- **ACCEPTE** le taux de 0,10 € HT/M³ soit 0,46 % pour régler les frais d'exploitation de l'ONF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'ONF (durée de la convention : 18 mois).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 16/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET

**TARIF DES VACATIONS
FUNERAIRES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 FEVRIER 2016 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 FEVRIER 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € ;
- Considérant que ce montant peut être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales en fonction de l'indice du coût de la vie de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de rapporter le tarif des vacations funéraires voté en conseil municipal le 7 Décembre 2015 et de le ramener à 25 € au lieu de 30 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

OBJET

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE POUR 2016.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 FEVRIER 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 17/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux Février, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT

Absent : M BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ARRETE** le tableau des effectifs de la commune (cf. annexe) au titre de l'exercice budgétaire 2016 ;
- **ACCEPTE** l'ouverture des postes suivants tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe :
 - 1 Poste d'Animateur.
 - 1 Poste d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
 - 1 Poste Adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

EFFECTIF MAIRIE 2016

Cadre A				
Grade	Statut	Temps partiel / Temps complet	Poste occupé	
Attaché (DT 03)	Stagiaire	Temps complet	1	2
Attaché principal (DA 09)	Titulaire	Temps complet	1	

Cadre B				
Grade	Statut	Temps partiel / Temps complet	Poste occupé	
Technicien principal de 1ère classe (B7 05)	Titulaire	Temps complet	1	10,42
Rédacteur NT (B5 01)	Non titulaire de droit public	Temps complet	1	
Assistant d'enseignement artistique	Non titulaire de droit public	Temps incomplet	0,42	
Rédacteur NT (B5 01)	Non titulaire de droit public	Temps complet	1	
Rédacteur principal de 1ère classe (B7 04)	Titulaire	Temps complet	1	
Rédacteur (B5 12)	Titulaire	Temps complet	1	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe (B7 07)	Titulaire	Temps complet	1	
Animateur	Non titulaire de droit public	Temps complet	1	
Animateur principal de 2ème classe (B6 07)	Titulaire	Temps complet	1	
Educateur des APS principal de 1ère classe (B7 09)	Titulaire	Temps complet	1	
Rédacteur principal de 1ère classe (B7 07)	Titulaire	Temps complet	1	

Cadre C				
Grade	Statut	Temps partiel / Temps complet	Poste occupé	
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,07	
Adjoint technique territorial de 2ème classe	Stagiaire	Temps incomplet	0,5	
Adjoint administratif territorial de 1ère classe (E4 11)	Titulaire	Temps complet	1	
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps incomplet	0,74	
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,1	
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps incomplet	0,8	
Adjoint technique territorial de 1ère classe (E4 12)	Titulaire	Temps complet	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (E5 12)	Titulaire	Temps complet	1	
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,42	
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 05)	Titulaire	Temps incomplet	0,57	
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps complet	1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (6E 07)	Titulaire	Temps complet	1	
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 03)	Stagiaire	Temps complet	1	
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,06	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (E5 11)	Titulaire	Temps incomplet	0,81	
Agent de maîtrise (E5 12)	Titulaire	Temps complet	1	
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 07)	Titulaire	Temps complet	1	

Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 1ère classe (E4 09)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps incomplet	0,74
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (E6 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 03)	Titulaire	Temps incomplet	0,7
Adjoint administratif territorial de 1ère classe (E4 12)	Titulaire	Temps complet	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (E5 07)	Titulaire	Temps incomplet	0,74
Agent de gardiennage et maintenance	Non titulaire de droit public	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 10)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps incomplet	0,7
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps complet	1
Agent de maîtrise (E5 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps incomplet	0,71
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 07)	Titulaire	Temps incomplet	0,7
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (E6 08)	Titulaire	Temps incomplet	0,8
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 09)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (6E 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe NT (E3 01)	Non titulaire de droit public	Temps complet	1
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles NT (E4 01)	Titulaire	Temps incomplet	0,85
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,1
Brigadier (E5 12)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 11)	Titulaire	Temps incomplet	0,9
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps complet	1
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,18
Agent de maîtrise (E5 05)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (E5 07)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 03)	Stagiaire	Temps incomplet	0,57
Auvrier polyvalent des services techniques	Non titulaire de droit public	Temps incomplet	0,57
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (6E 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 03)	Titulaire	Temps incomplet	0,85
Gardien de police (E4 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 03)	Titulaire	Temps incomplet	0,51
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 05)	Titulaire	Temps complet	1
Agent de maîtrise (E5 12)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 03)	Stagiaire	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Non titulaire de droit privé	Temps incomplet	0,85
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (E5 07)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (E5 09)	Titulaire	Temps complet	1

60,8

Adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 04)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 03)	Titulaire	Temps incomplet	0,57
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 08)	Titulaire	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 09)	Titulaire	Temps incomplet	0,88
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 07)	Titulaire	Temps incomplet	0,85
Adjoint technique territorial de 1ère classe (E4 07)	Titulaire	Temps complet	1
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,19
Adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps incomplet	0,81
Chargée de communication	Non titulaire de droit public	Temps incomplet	0,04
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	Temps complet	1
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Non titulaire de droit privé	Temps incomplet	0,85
PROFESSEUR DE MUSIQUE VACATAIRE	VACATAIRE NON TITULAIRE	Temps incomplet	0,07
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Non titulaire de droit privé	Temps complet	1
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 05)	Titulaire	Temps complet	1
adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	Non titulaire de droit public	Temps complet	1
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 05)	Non titulaire de droit privé	Temps complet	1
adjoint technique territorial principal de 1ère classe (6E 08)	Titulaire	Temps complet	1
TOTAL ETP			73,22
TOTAL AGENTS			87